

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 3^{ème} ANNEE

DES ETUDES MEDICALES - DFGSM3 2026-2027

1. LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES :

Ces enseignements sont répartis sur 2 semestres, S5 et S6. Chaque semestre permet de valider 30 ECTS. Les enseignements comportent :

1°/ Huit unités d'enseignements intégrées :

- UE Appareil locomoteur médical et chirurgical (incluant MPR)
- UE Neurologie - Neurochirurgie
- UE ORL - Chirurgie Maxillo-Faciale
- UE Ophtalmologie
- UE Psychiatrie - Pédopsychiatrie
- UE Gynécologie - Obstétrique
- UE Pédiatrie
- UE Nutrition

2°/ Onze unités d'enseignements thématiques :

- UE Microbiologie, agents infectieux, hygiène - aspects généraux
- UE Pharmacologie clinique
- UE Thérapeutique
- UE Santé Publique
- UE Lecture Critique d'Article
- UE Physiopathologie
- UE Propédeutique
- UE Langue Étrangère (Anglais)
- UE Compétences Relationnelles et Éthique
- UE Santé Environnementale
- UE ECOS
- UE Santé Numérique

3°/ Une UE Recherche.

4°/ Deux cents heures de stage sont également à effectuer sur l'année universitaire ainsi qu'un stage infirmier de trois semaines.

2. MODALITES DE VALIDATION

Les épreuves se déroulent sous format électronique et sont organisées pour l'ensemble des UE.

Elles comportent des éléments de question dont la docimologie est identique à celle prévue pour l'Examen Dématérialisé National (liste non exhaustive : dossiers cliniques progressifs, questions isolées, tests de Concordance de Script, *key-features problems*, questions ouvertes...). Des évaluations sous forme d'ECOS seront obligatoirement organisées. .

Une journée de réserve sera prévue dans l'emploi du temps. En cas de problème informatique lors de l'examen sur tablette, une nouvelle épreuve pourra être organisée afin de permettre aux étudiants de repasser l'examen dans les mêmes conditions.

La correction des copies est anonyme ou automatique.

Lors des examens (sessions 1 et 2), aucune sortie avant la fin des épreuves ne sera autorisée.

La validation du semestre s'acquiert en obtenant la note d'au moins 10/20 à chaque UE ainsi qu'à l'ensemble du semestre. Pour être admis dans l'année supérieure, l'étudiant doit donc avoir validé, dans les conditions prévues, et si nécessaire à l'issue des rattrapages, chaque UE et les stages hospitaliers, des deux semestres. La non-validation même d'une seule épreuve entraîne le redoublement. Aucune dette d'UE n'est possible à la fin de la 3^{ème} année ; aucune capitalisation d'UE n'est possible en cas de redoublement.

L'étudiant doit également avoir validé le stage infirmier.

Détail de la composition des semestres :

Semestre 5 (30 ECTS) :

UE Neurologie – Neurochirurgie	1 Épreuve de 2 h	6 ECTS
UE Physiologie et Physiopathologie — Neurophysiologie	1 Épreuve de 1 h	1 ECTS
UE Appareil locomoteur	1 Épreuve de 2 h	6 ECTS
UE Psychiatrie - Pédiopsychiatrie	1 Épreuve de 1 h	4 ECTS
UE ORL – Chirurgie Maxillo-Faciale	1 Épreuve de 1 h	4 ECTS
UE Ophtalmologie	1 Épreuve de 1 h	4 ECTS
UE Propédeutique	Contrôle présentiel et 1 épreuve de 1 h	1 ECTS
UE Santé Environnementale	Contrôle présentiel	1 ECTS
Stage Infirmier (3 semaines)	Contrôle présentiel	2 ECTS
Stages hospitaliers (Équivalent 100 heures)	Contrôle présentiel	1 ECTS

Semestre 6 (30 ECTS) :

UE Gynécologie - Obstétrique	1 Épreuve de 1 h 30	5 ECTS
UE Pédiatrie	1 Épreuve de 1 h 30	5 ECTS
UE Nutrition	1 Épreuve de 45	1 ECTS

	min	
UE Microbiologie, agents infectieux, hygiène (<i>aspects généraux</i>)	1 Épreuve de 1 h	2 ECTS
UE Santé Publique	1 Épreuve de 1 h	2 ECTS
UE Lecture Critique d'Article	1 Épreuve de 1 h	2 ECTS
UE Physiopathologie — Physiologie endocrinienne et pédiatrique	<u>1 Épreuve de 1 h</u>	1 ECTS
UE Compétences relationnelles et Éthique	Contrôle présentiel	1 ECTS
UE Pharmacologie Clinique	1 Épreuve de 1 h	2 ECTS
UE Thérapeutique	1 Épreuve de 1 h	1 ECTS
UE Langue Étrangère (Anglais)	Contrôle continu + 1 Épreuve de 1h	1 ECTS
UE ECOS	Contrôle présentiel**	1 ECTS
UE Santé numérique	1 épreuve de 1h	1 ECTS
Stages hospitaliers (Équivalent 100 heures)	Contrôle présentiel	1 ECTS

UE Langue étrangère :

L'évaluation de l'UE Langue étrangère est composée de 3 notes qui se compensent entre elles, ainsi réparties :

- PARTIE THEORIQUE, notée sur 20, coefficient 2 : Épreuve de 1 h
- PARTIE PRATIQUE (Medical Talk), notée sur 20, coefficient 2
- ASSIDUITE et PARTICIPATION en cours, notée sur 20, coefficient 1

Concernant l'UE Langue étrangère, une assiduité de 4 heures au CRL pour tous les groupes pendant les périodes d'auto- apprentissage sera appréciée en fonction du niveau des étudiants et sera valorisée par des points supplémentaires sur la note finale. La présence au CRL peut être compensée par une participation aux cours optionnels de grammaire.

UE Propédeutique :

La validation de l'UE Propédeutique nécessite une moyenne de 12/20. Elle comporte une ECUE de présence (50% de la note de l'UE) et une ECUE d'examen écrit (50% de la note de l'UE). Les deux notes se cumulent et se compensent.

Concernant l'ECUE de présence, elle se calcule ainsi : 3 absences égal 0 à l'ECUE, 2 absences correspondent à une note de 20% de la note maximale de l'ECUE, 1 absence correspond à une note de 40% de la note maximale de l'ECUE et zéro absence correspond à une note de 100% de la note maximale de l'ECUE.

En cas de note moyenne < 12/20 à la première session, l'étudiant passera la 2e session. Les notes de l'ECUE de présence de la session 1 seront conservées ; un nouvel examen écrit sera

proposé dans les mêmes conditions que la 1^e session. En cas de note moyenne < 12/20 à la seconde session, l'étudiant redouble.

On rappelle que toutes les absences doivent être régulièrement justifiées.

Concernant l'UE Compétences relationnelles : la validation repose sur la présence aux séances. Toute absence entraînera donc la non-validation de l'UE.

****[AD1][DM2]** présence aux ECOS facultaire est obligatoire. Toute absence, même dûment justifiée, entraînera la non-validation de l'UE. Les situations particulières pourront être examinées par le jury.

Assiduité aux enseignements obligatoires – Modalités de bonus/malus

Certains enseignements pourront être désignés comme obligatoires par les enseignants responsables. Les étudiants en seront informés au préalable via les programmes pédagogiques. La présence à ces cours fera l'objet d'un contrôle aléatoire, réalisé sous forme d'appel oral en séance. Toute absence non justifiée à un enseignement obligatoire sera prise en compte lors de la délibération du jury, sous la forme d'un malus dont les modalités d'application seront précisées par le jury souverain. Cette absence pourra conduire le jury à faire preuve d'une sévérité particulière à l'égard de l'étudiant concerné, notamment en cas de résultat situé en zone limite. Les justificatifs d'absence devront être transmis à la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés suivant l'absence, selon les modalités en vigueur au sein de l'UFR.

Ce malus pourra être appliqué indépendamment de la présentation d'un justificatif d'absence et pourra aller de -1 à -2 points sur la note de l'UE concernée, selon notamment la nature et l'importance du cours manqué, le caractère récurrent des absences et la situation de l'étudiant.

UE du Parcours Recherche

4 ECTS

UE 1 ANATOMIE	Épreuve de 1 h
UE 2 BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES	Analyse d'article (30%) + Épreuve de 1 h (70%)
UE 3 CYTOGENETIQUE	Épreuve de 1 h
UE 4 IMMUNOLOGIE	Épreuve de 1 h
UE 5 BIOPATHOLOGIE	Contrôle continu (40%) + Épreuve de 1 h (60%)
UE 6 PHYSIOLOGIE	Contrôle continu (60%) + Épreuve de 1 h (40%) + Valorisation de la participation au tutorat de physiologie (bonus par semestre)
UE 7 ANTHROPOLOGIE	Épreuve de 1 h
UE 8 AGENTS INFECTIEUX, ENVIRONNEMENT, SANTE	Contrôle continu (10%) + Travaux dirigés (20%) + Épreuve de 1 h (70%)
UE 9 ETUDE DES MICROBIOTES ET DYSBIOSE : IMPACT EN PATHOLOGIE HUMAINE	Assiduité et participation (10%) + Présentation d'article (25%) + Épreuve de 1 h (65%)

UE 10 : EPISTEMOLOGIE DE LA DECISION MEDICALE A L'HEURE DU NUMERIQUE	Assiduité, participation (10%) + Contrôle continu (35%) + Épreuve de 1 h (55%)
UE 11 PHYSIOPATHOLOGIE DES AGENTS INFECTIEUX	Contrôle continu (20% note) + Épreuve 1h (80% note)

L'obtention de l'attestation master 1 est conditionnée à la validation de 2 UE du parcours recherche et à la validation du second cycle des études médicales (une inscription administrative complémentaire, concédée au plus tard l'année qui suit la validation du 2ème cycle, sera nécessaire pour la délivrance de l'attestation du Master 1 SVS).

Toute demande de validation par acquis antérieur de l'UE Recherche devra impérativement être transmise à l'équipe pédagogique (responsable UE Recherche et responsables d'année (L2-L3)) avant le **15 octobre de l'année en cours**, accompagnée des justificatifs nécessaires (Diplôme du grade Master, détail des cours abordés durant votre formation). Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

UE Parcours Engagement pédagogique (optionnel)

Cette UE pourra être choisie par l'étudiant et sera valorisée pour les points de parcours en DFASM. Elle comprend :

- Participation aux ECOS en tant que patient standardisé
- Participation au tutorat des gestes techniques
- Participation au tutorat niçois pour les LAS (chef tuteur/tutrice ou tuteurs/tutrices)
- Tutorat physiologie
- Tutorat anatomie
- Simulation en sémiologie / Raisonnement clinique

Les redoublants sont tenus d'effectuer l'ensemble des stages obligatoires à temps plein prévus au programme de l'année, incluant les stages dont la validation n'a pas été obtenue. L'ensemble des stages de l'année devra être validé.

En cas de non-validation des stages hospitaliers et/ou du stage infirmier, le Jury pourra proposer des conditions de validation complémentaires (écrites ou pratiques) à réaliser avant la session de rattrapage ou ajoutera une période de stage complémentaire pour permettre à l'étudiant de le valider.

La session de rattrapage se déroulera, **soit dans les mêmes conditions de validation, soit sous le format oral** à partir d'un effectif inférieur ou égal à 20 étudiants inscrits en 2^{ème} session.

Si une ou plusieurs UE d'un semestre ne sont pas acquises à l'issue des rattrapages, l'année sera alors invalidée. Aucune dette d'UE n'est possible à la fin de la 3^{ème} année.

A l'issue de la 3^{ème} année des études de santé, les étudiants qui auront validé l'ensemble des enseignements théoriques et pratiques se verront délivrer le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales.

3. RESULTATS

La publication des résultats se fait uniquement via l'ENT de l'université dans le respect du délai fixé par la réglementation après la validation du jury.

Les étudiants peuvent avoir accès au détail de leurs notes sur l'ENT dans les mêmes délais.

4. PLAGIAT

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude.

L'utilisation d'outils à base d'intelligence artificielle (IA) n'est pas interdite dans le cadre de mémoires ou travaux demandés par les enseignants. Toutefois, l'étudiant est responsable du travail rendu et à ce titre, assume l'ensemble du contenu proposé à l'enseignant. En cas d'erreurs, de non-relecture par l'étudiant ou de travail entièrement réalisé à base d'IA, l'enseignant pourra refuser le travail rendu, appliquer un malus ou demander une sanction, sur le même modèle que le plagiat.